

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-05-004

L'an deux mille vingt-cinq et le 22 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE, Virginie SPITZ

Absents :

Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à Mme Angélique FOUSTER
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Brice BOUVIER

Madame Virginie SPITZ a été élue secrétaire de séance.

Dépôt de permis de construire précaire – parcelle 229 AC 101

Madame Marie-José ESTEVA Présidente du comité consultatif « local association ACCA AVE » fait part à l'assemblée des différentes réunions et des différents projets qui ont été étudiés, notamment le choix de la parcelle et l'édification d'un bâti.

VU la délibération N°2025-02-004 en date du 13/02/2025 - création d'un comité consultatif ;
OUI les explications de M. le Maire ;

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de déposer un permis de construire précaire sur la parcelle communale cadastrée 229 AC 101 pour l'édification d'une structure collective.

NOMME le cabinet d'architectes PPCM Architectures 66760 Bourg-Madame pour déposer le permis de construire précaire.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le permis de construire et toutes les pièces y étant relatives.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20250522-202505004-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025